



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

**Commission sportive Pv du 26 janvier 2022
par échange de messagerie**

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

Absent excusé : néant

1- Réserves - Litiges :

➤ **Match de District 3 poule L – Irvillac Es Mignonne 2 – Camaret Fc Pen Hir 1 du 19 décembre 2021**

Match arrêté à la 67^{ème} minute de jeu suite à la blessure d'un joueur de Camaret ayant nécessité l'intervention des pompiers.

La Commission Sportive prenant connaissance des différents rapports et de l'audition de la Commission de Discipline à laquelle assistait Claude Gonnin, membre de la commission, il apparaît que la rencontre n'a pas repris à la suite de l'arrêt de jeu, les joueurs des 2 équipes étant choqués par la grave blessure du joueur de Camaret.

En conséquence, la Commission Sportive donne match à rejouer, et fixe la rencontre au dimanche 6 février 2022 à 15h00.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de D1 poule G – Plouezoch Fc 1 – Morlaix Sc 2 du 09 janvier 2022**

Réserves du club de Plouezoch Fc ainsi stipulées : « Je soussigné(e) PENNEC GILDAS licence n° 2217746453 Capitaine du club F.C. PLOUEZOCH formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club S. C. MORLAIX, pour le motif suivant : des joueurs du club S. C. MORLAIX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. ».

Réserves confirmées par la messagerie officielle du club de Plouezoch Fc le 10 janvier 2022.

La Commission dit les réserves recevables.

Après vérification de la feuille de match de R2 B – Lannion Fc 3 – Morlaix Sc 1 du 19 décembre 2021, la commission constate qu'aucun joueur ayant participé à cette rencontre ne figure sur celle du match en référence, et dit tous les joueurs régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre.

Par conséquent, la Commission Sportive rejette la réclamation de Plouezoch Fc, homologue le résultat

acquis sur le terrain, et porte au compte de Plouezoch Fc un droit de confirmation de réserves de 30 € conformément à l'article 94.1 des règlements de la LBF.

- Plouezoch Fc 1	0 point	0 but
- Morlaix Sc 2	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

1- Championnats :

➤ **Match de District 2 poule C – Pluguffan Us 2 – Landudec Guiler Es 1 du 19 décembre 2021**

Feuille de match non transmise au District.

Malgré plusieurs rappel, la feuille du match en référence n'est pas parvenue au District à ce jour.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Pluguffan Us 2 conformément à l'article 62.6 des règlements généraux de la LBF et porte au compte du club une amende de 25,00 € selon l'article 63.2.d des mêmes règlements.

- Pluguffan Us 2	- 1 point	0 but
- Landudec-Guiler Es 1	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule A – Kernével As 2 – Rosporden Fc 3 du 19 décembre 2021**

Feuille de match non transmise au District.

Malgré plusieurs rappel, la feuille du match en référence n'est pas parvenue au District à ce jour.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Kernével As 2 conformément à l'article 62.6 des règlements généraux de la LBF et porte au compte du club une amende de 25,00 € selon l'article 63.2.d des mêmes règlements.

- Kernével As 2	- 1 point	0 but
- Rosporden Fc 3	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule H – Ploudiry St P 1 – Loperhet Rc 2 du 23 janvier 2022**

Match non joué.

La FMI transmise par le club de Ploudiry St Pierre fait apparaître la mention : absence de l'équipe recevante

Le club de Ploudiry St Pierre a adressé au district le samedi 22 janvier la copie de 3 attestations de cas positif au covid. La 4^{ème} pièce apportée le lundi 24 janvier concerne un dirigeant.

Le protocole covid n'étant pas respecté (il faut 4 joueurs), la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ploudiry St Pierre 1.

- Ploudiry St P 1	- 1 point	0 but
- Loperhet Rc 2	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule D – Telgruc As 3 – Pleyben Stade 2 du 23 janvier 2022**

Match non joué.

Le Président du club de Telgruc a contacté le référent covid du District pour lui annoncer des cas de covid au sein de son équipe 3.

Le référent covid lui a précisé qu'il devait fournir 4 attestations covid.

Le Président de Telgruc a également contacté le Président de la Commission Sportive qui lui a demandé de fournir pour le mardi 25 janvier à midi ces attestations.

La Commission Sportive constatant que ces documents ne sont pas parvenus au District déclare l'équipe de Telgruc 3 battue par pénalité.

- Telgruc As 3 -1 point 0 but
- Pleyben Stade 2 3 points 3 buts.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule I – Guisseny Es 2 – Brest Pl Lambézellec 2 du 23 janvier 2022**

Match non joué.

Le Président du club de Brest Pl Lambézellec a contacté le référent covid du District pour lui annoncer des cas de covid au sein de son équipe 2.

Le référent covid lui a précisé qu'il devait fournir 4 attestations covid.

Les documents réclamés n'étant pas parvenu au District pour le mardi 25 janvier, la Commission Sportive déclare l'équipe de Brest Pl Lambézellec 2 battue par pénalité.

- Guisseny Es 2 3 points 3 buts
- Brest Pl Lambézellec 2 -1 point 0 but.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

4- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00.

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
23/01/2022	District 3 B	St Yvi As 2	St Evarzec Us 3	St Yvi As 2	25,00 €
23/01/2022	District 3 K	Breles Lannildut A Ja 1	St Renan Ea 4	St Renan Ea 4	25,00 €
23/01/2022	District 4 A	La Foret Fouesnant Ca 2	Locunole Sp 2	Locunole Sp 2	15,00 €
23/01/2022	District 4 E	Lennon Us 2	Kergloff Us 2	Kergloff Us 2	15,00 €

Siège social : 2 avenue Georges Pompidou – 29200 BREST - tél : 02 98 47 62 47 – secretariat@foot29.fff.fr

Antenne Quimper : 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29336 QUIMPER Cedex – tél : 02 98 47 62 47 – dtrepos@foot29.fff.fr

5 - Matchs remis ou reprogrammés :

MATCHS REMIS / A REJOUER						
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date
District 1 A	23512131	Spézet Pb 1	Scaer Ea 2	23/01/22		06/02/22
District 1 F	23512956	Plounevez Lo Lan 1	Landerneau c 3	23/01/22		06/02/22
District 2 A	23513217	Tregunc Us 3	Melgven As 2	23/01/22		06/02/22
District 2 D	23857234	Le Juch As 1	Logonna Daoulas Far 1	05/12/21	16/01/22	06/02/22
District 2 E	23513746	Spézet Pb 2	Coray G 2	23/01/22		06/02/22
District 2 E	23513749	Gourin Fc 2	Leuhan As 1	23/01/22		06/02/22
District 2 F	23512879	Garlan Us 1	Ste Seve Fc 1	23/01/22		06/02/22
District 2 F	23513882	Guerlesquin 1	Plourin av 1	23/01/22		06/02/22
District 2 H	23514129	St Fregant Vaillante 1	Lannilis Sc 2	05/12/21		06/02/22
District 2 H	23514148	Plouguerneau Esp 3	Kernilis Hermine 1	23/01/22		06/02/22
District 2 J	23514275	Ploudalmezeau Arz 2	Portsall Kersaint Es 2	23/01/22		06/02/22
District 2 J	23641111	La Roche Maurice Us 1	Pencran Us 1	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 2 J	23641129	Brest E St Laurent 2	Pencran Us 1	23/01/22		13/02/22
District 3 A	23882964	Le Trevoux Coqs 1	Scaer Ea 3	23/01/22		06/02/22
District 3 A	23882966	Moelan Us 2	Quimperlé Us 2	23/01/22		06/02/22
District 3 B	23518859	Pleuven Fc 2	Langolen Es 2	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 3 C	23518955	Ile Tudy Us 1	Treffriagat Guil Fc 2	05/12/21	09/01/22	13/02/22
District 3 C	23519006	Ile Tudy Us 1	Plomelin As 2	19/12/21		06/02/22
District 3 C	23519014	Plomelin As 3	Tremeoc R 2	23/01/22		13/02/22
District 3 D	23519132	Pouldergat Sp 1	Gourlizon Sp 3	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 3 D	23519133	Douarnenez Treboul 2	Pont Croix Stade 1	05/12/21	06/01/22	06/02/22
District 3 D	23519146	Le Juch As 2	Pont Croix Stade 1	19/12/21	16/01/22	13/02/22
District 3 F	23519430	Gourin Fc 3	Landeleau Us 2	23/01/22		06/02/22
District 3 G	23641241	Pleyber Christ Es 2	St Thegonnec Es 3	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 3 H	23804092	Mespaul Us 1	Cléder Us 2	23/01/22		06/02/22
District 3 I	23519985	St Servais Uss 1	Kernilis Hermine 2	23/01/22		06/02/22
District 3 J	23520117	Portsall Kersaint Es 3	Brest E St Laurent 3	23/01/22		06/02/22
District 3 K	23798221	Brest A Cavale 1	Guilers As 3	23/01/22		06/02/22
District 3 L	23733409	Irvillac Es Mignonne 2	Camaret Fc Pen Hir 1	19/12/21		06/02/22
District 3 L	23733417	Landerneau Fc 4	Logonna Daoulas Far 2	23/01/22		06/02/22

MATCHS REMIS / A REJOUER						
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date
District 4 A	24071012	Rédéné Es 2	Scaer Ea 3	23/12/22		06/02/22
District 4 B	24079510	Pleuven Fc 3	Plomeur Gars 3	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 4 C	24079736	Plouzévet 3	Cléden Fc Penn ar Bed 3	28/11/21	09/01/22	06/02/22
District 4 C	24079771	Pouldergat Sp 2	Mahalon Confort Es 3	05/12/21	09/01/22	06/02/22
District 4 F	24086937	Plougonven Ju 4	Garlan Us 2	05/12/21	09/01/22	13/02/22
District 4 F	24086940	Ste Seve Fc 2	Plougasnou Et 2	05/12/21	09/01/22	13/02/22
District 4 F	24086953	Mespaul Us 2	Guimiliau Uss 2	23/01/22		06/02/22
District 4 F	24086954	Garlan Us 2	Ste Seve Fc 2	23/01/22		06/02/22
District 4 F	24086957	Guerlesquin 2	Plourin Av 3	23/01/22		06/02/22
District 4 H	24072052	Sizun Le Trehou As 3	Irvillac Es Mignonne 4	23/01/22		06/02/22
District 4 H	24072057	Pencran Us 2	Logonna Daoulas Far 3	23/01/22		06/02/22
District 4 I	24072189	Breles Lan A JA 2	Kerlouan Plouneour 3	23/01/22		06/02/22
District 4 J	24072318	Guilers As 4	Plouarzel Esa 3	23/01/22		06/02/22
Cpe District	24243198	Douarnenez Tréboul 1	Riec Fc Aven Belon 1	16/01/22		06/02/22
Cpe District	24243202	Le Juch Asd 1	Loctudy As 1	16/01/22		13/02/22
Cpe District	24243207	Logonna Daoulas Far 1	Spézet Pb 1	16/01/22		13/02/22
Cpe District	24243208	Gourin Fc 2	Plogonnec Ec 2	16/01/22		06/02/22
Cpe District	24243212	Plougasnou Et 1	Santec As 2	16/01/22		06/02/22
Cpe District	24243208	Gourin Fc 2	Plogonnec Ec 2	16/01/22	06/02/22	13/02/22
En rouge les dernières modifications						

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN